



L'ORFÈVRE DE LA MÉCANIQUE DE PRÉCISION  
POUR LES INDUSTRIES DE POINTE

# Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2025

# **Table des matières**

I- Attestation du responsable du rapport financier annuel .....	3
II- Description de l'activité.....	4
III- Synthèse de l'exercice 2025 d'Odyssee Technologies .....	9
IV - Rapport de gestion.....	12
V-Comptes consolidés annuels 2024.....	27
VI- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés 2025 .....	48
VI- Comptes annuels 2025.....	53
VII- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2025.....	71

# I- Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat d'ODYSSÉE TECHNOLOGIES SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

J'atteste également que le rapport de gestion inclus dans les pages suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière d'ODYSSÉE TECHNOLOGIES SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Nods, le 29/04/2026















Christian MARY

Président Directeur Général



## II- Description de l'activité

Créé en 2011 par M. Christian Mary, Odyssee Technologies est un acteur industriel français spécialisé dans la mécanique de précision en proposant des savoir-faire d'excellence en matière de tournage, fraisage, électroérosion, rodage, rectification, ajustage et ébavurage ainsi que dans l'assemblage de sous-ensembles destinés à des industries stratégiques (aéronautique civile et militaire, défense, énergie, spatial et industrie générale). Odyssee Technologies, au travers de ses trois unités de production Gresset et Associés (GRS) située à Nods près de Besançon (Doubs), Précision et Mécanique de Brive (PMB) située à Malemort près de Brive-la-Gaillarde (Corrèze) et Société Nouvelle Lafourcade (SNL) située à Barbazan-Debat près de Tarbes (Hautes Pyrénées), propose ainsi des solutions complètes pour la réalisation de pièces complexes entrant, par exemples, dans la composition des moteurs ou des systèmes de freinage d'avions civils ou militaires, des guides d'ondes pour les satellites, des pièces et des sous-ensembles critiques pour l'armement ou bien encore des éléments de turbines pour la production d'énergie à destination de clients grands comptes exigeants et qui opèrent dans des secteurs fortement réglementés.

ODYSSEE TECHNOLOGIE						
GRESSET et Associés		PMB		SNL		
						
Tournage	Fraisage	Electro-érosion	Rodage	Rectification	Ajustage / Ebavurage	Assemblage
Aéronautique	Défense	Spatial		Energie	Industrie générale	
Pièces pour systèmes hydrauliques, pour systèmes de freinage, pour moteurs aéronautiques	Pièces et sous-ensemble utilisés par les clients pour l'assemblage de systèmes complets, par exemple des pièces d'artillerie	Pièces de vol, guides d'ondes, pièces de structure, pièces de moteurs de fusée		Pièces pour aubes de turbine, pièces pour pompes et compresseurs cryogéniques	Composants pour machines spéciales	
 <i>Pièce pour système hydraulique</i>	 <i>Sous-ensemble Défense</i>	 <i>Guide d'ondes</i>		 <i>Aube de turbine</i>	 <i>Diverses pièces</i>	
 <i>Pièce pour systèmes hydrauliques</i>	 <i>Système de verrouillage</i>	 <i>Pièce de moteur de fusée</i>		 <i>Composants pour pompes et compresseurs cryogéniques</i>	 <i>Pompe cryogénique</i>	
					 <i>Pignon de rattrapage</i>	

- **Savoir-faire et clients du groupe Odyssee Technologies (le « Groupe »)**

Odysée Technologies possède une grande maîtrise d'un panel complet de savoir-faire de la mécanique industrielle : tournage, fraisage, rectification, électroérosion, rodage, ajustage / ébavurage et assemblage. De même, le Groupe a développé une grande expérience dans la gestion de ses chaînes d'approvisionnement en particulier dans la spécification et le contrôle de prestations confiées à des sous-traitants (par exemples, pour des traitements thermiques ou de surface).

Le Groupe dispose d'un catalogue de 5.000 à 6.000 références de pièces et produit de l'ordre de 100.000 pièces par an.

Odysée Technologies intervient pour des industriels de premier plan sur des marchés de pointe et/ou stratégique à l'instar de l'aéronautique, de la défense, du spatial et de l'énergie. Le Groupe s'inscrit comme un partenaire stratégique de ces derniers en assurant la fabrication de pièces complexes pour des systèmes critiques. Par son positionnement-clé dans la chaîne de valeur de ces grands donneurs d'ordre, Odysée Technologies est, la plupart du temps, un fournisseur direct soit des fabricants, soit des équipementiers de rang 1.

Des clients prestigieux et récurrents

AÉRONAUTIQUE	DÉFENSE	ÉNERGIE	
 	 	 	
 			
 	 		
 			
 	<th>SPATIAL</th>	SPATIAL	
 			
		<th>INDUSTRIE</th>	INDUSTRIE
		 	
		 	

*\*clients indirects*

Grâce à son parc machines de premier plan sur l'ensemble de ses trois sites industriels, une robotisation croissante de ses processus de gestion, de conception et de fabrication ainsi que l'intégration continue des technologies les plus avancées d'automatisation, de numérisation et d'intelligence artificielle, Odysée Technologies peut pleinement faire bénéficier sa base active de l'ordre de soixante-dix clients des savoir-faire maîtrisés par les salariés du Groupe. Ainsi, Odysée Technologies a été en mesure de développer des systèmes intégrés de production associés à chaque domaine d'activité stratégique pour répondre aux besoins spécifiques des clients avec des moyens humains et matériels spécialisés et en utilisant conjointement l'ensemble des métiers du Groupe.

Cette haute technicité du Groupe lui permet d'optimiser les processus d'industrialisation des pièces souhaitées par les clients et ainsi, de mettre en œuvre les solutions les plus performantes en termes de compétitivité, de délai et de qualité sur l'ensemble du cycle de fabrication d'un produit qu'il s'agisse de la réalisation de prototypes ou de petites et moyennes séries ou d'industrialisation. Pour assurer et pérenniser un niveau élevé de services à ses clients, le Groupe veille à une gestion optimisée des flux à travers, notamment, la mise en place d'îlots autonomes de production et une analyse permanente de la charge de production au regard des capacités disponibles et l'utilisation d'outils dérivés de l'approche de Lean Management

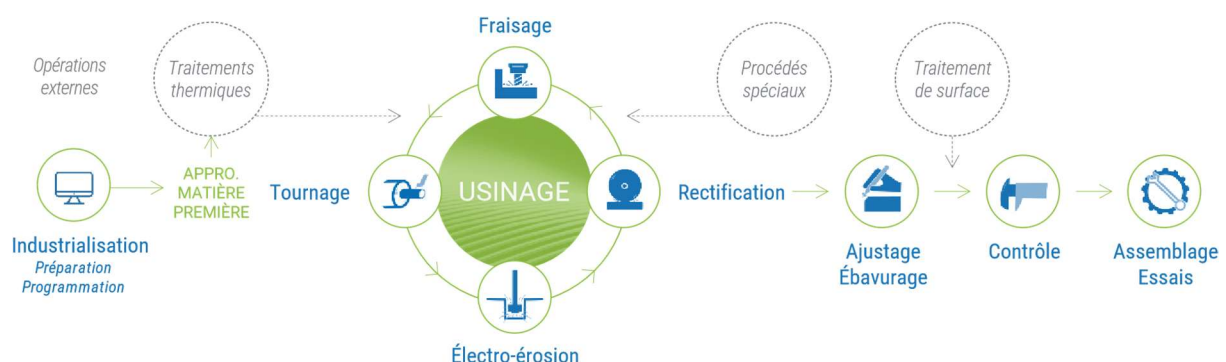
Cette démarche de qualité de production permet au Groupe de bénéficier des certifications ISO 9001 et EN 9100 délivrées par Bureau Veritas.

- **Processus industriel**

Dans le cadre de la réalisation des pièces pour ses clients, le Groupe assure directement la majeure partie des étapes décisives de la chaîne de production qui hors approvisionnements s'échelonnent sur une période de 6 à 12 mois. Ainsi, le Groupe prend en charge les opérations de tournage et fraisage, d'électroérosion, de rodage, de rectification, d'ébavurage et d'assemblage.

Odyssée Technologies prend également en charge l'approvisionnement suivant des spécifications particulières des matières premières ; toutefois, ce dernier est fréquemment réalisé auprès de fournisseurs de matières premières homologués et désignés par le client. Il en est de même pour les opérations de traitements de surface nécessaires. Dans ce cadre, le Groupe a développé de grandes connaissances dans la gestion de ses chaînes d'approvisionnement et dans le contrôle des prestations des sous-traitants (pour les traitements de surface des pièces).

La maîtrise d'un cycle de production complexe



La majorité des traitements de surface et des traitements thermiques est confiée à des fournisseurs qualifiés par les clients d'Odyssée Technologies et de ses filiales. Le Groupe essaie de qualifier deux ou trois fournisseurs mais parfois pour certains traitements de surface ou thermiques, un seul fournisseur seulement peut-être qualifié. Le client est toujours informé du nom des fournisseurs retenus, cette information faisant partie du dossier de validation

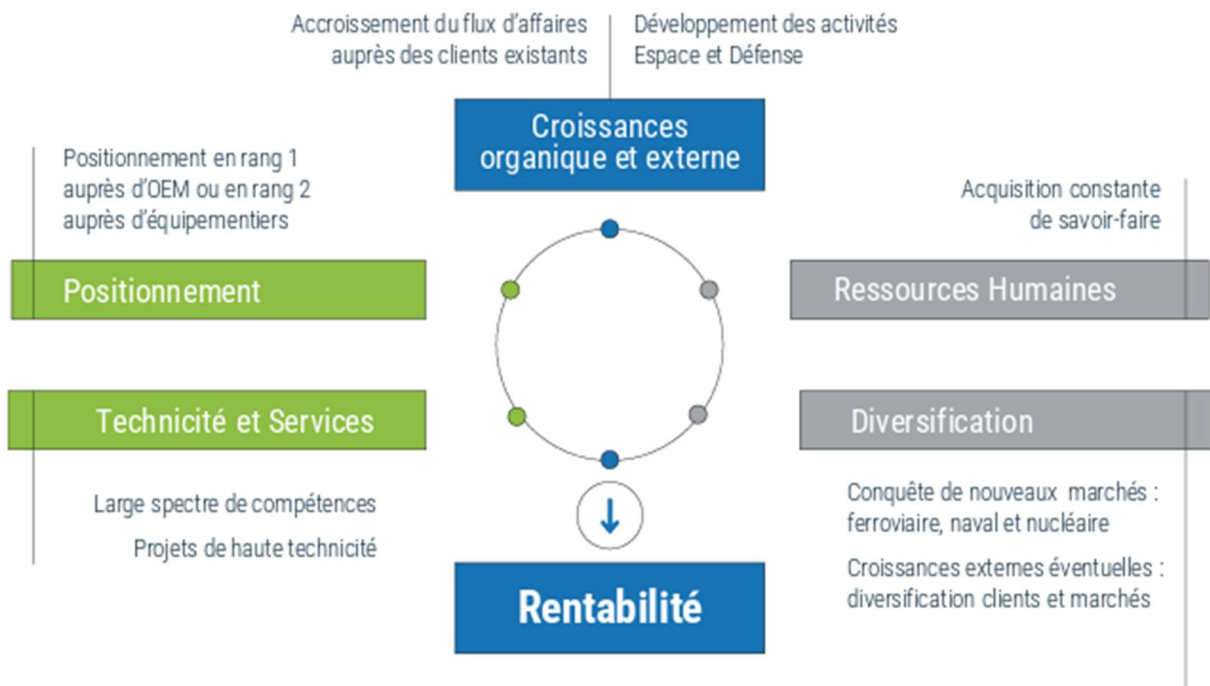
industrielle. Le choix des sous-traitants réalisé par Odyssee Technologies dépend des critères suivants :

- La capacité des sous-traitants à effectuer plusieurs traitements successifs nécessaires (objectif de réduction des cycles et des frais de transport) ;
- Le niveau de qualité mesuré sur les prestations confiées par Odyssee Technologies ;
- Le cycle de traitement (durée sur laquelle le fournisseur s'engage pour la réalisation des travaux) ;
- Le prix de la prestation et les coûts pour les frais accessoires.

Concernant les matières premières pour les secteurs aéronautique et défense, l'approvisionnement est réalisé suivant les spécificités particulières du client final. Pour les matières premières les plus importantes, ces clients mettent en place des contrats définissant les prix et conditions d'achat et le Groupe n'a alors pas la liberté de choisir les fournisseurs. Pour les autres secteurs, Odyssee Technologies est libre de sélectionner ses fournisseurs, les critères de choix alors appliqués sont la disponibilité des matières requises, les prix et frais accessoires ainsi que les conditions de règlement. La plupart des fournisseurs sont des distributeurs. Dans quelques cas, Odyssee Technologies peut s'approvisionner directement auprès des élaborateurs.

- **Stratégie d'Odyssee Technologies**

La stratégie du Groupe et les modalités de sa mise en œuvre se focalisent sur l'objectif central d'accroître la rentabilité opérationnelle du Groupe



Cette stratégie est fondée sur cinq piliers :

- L'internalisation de certains savoir-faire à l'instar de la rectification afin de réduire les délais de sous-traitance et s'assurer de la qualité des produits, capturer davantage de valeur sur les produits et se positionner sur de nouveaux marchés tels que l'industrie ferroviaire, l'industrie navale et l'industrie nucléaire ;
- L'accroissement des capacités de production y compris à travers une robotisation accrue des processus de production (à travers la mise en place de deux îlots de production robotisés en complément des quatre déjà existants). Le Groupe poursuivra l'intégration d'outils d'intelligence artificielle afin d'automatiser la lecture de plans ou l'analyse des exigences dimensionnelles sur les plans ;
- Le recrutement de personnels qualifiés ;
- L'extension des surfaces de production afin de créer des zones de production complémentaires et améliorer les flux logistiques ; et,
- L'optimisation du taux d'utilisation des capacités de production par le biais d'une utilisation plus large d'une organisation en 3x8.

- **Risques et incertitudes liés au groupe Odyssee Technologies**

Les risques relatifs au groupe Odyssee Technologies présentés dans le chapitre 3 « Facteurs de risques » du [Document d'Information](#) établi pour les besoins de l'introduction en bourse des actions Odyssee Technologies sur le marché Euronext Growth Paris restent d'actualité.

## III- Synthèse de l'exercice 2025 d'Odysée Technologies

### Des résultats 2025 qui confirment la robustesse du modèle économique

- Nouvelle amélioration de l'EBITDA à 14,0% des produits d'exploitation
- Résultat net à 1,5 M€, soit 7,1% des produits d'exploitation
- Trésorerie nette positive à 0,7 M€

### Reprise attendue d'un cycle de croissance en 2026

- Poursuite de la dynamique dans les secteurs de l'aéronautique et de la défense
- Carnet de commandes au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à un niveau permettant d'envisager une croissance de l'ordre de 10% en 2026

En M€	2025	2024	Variation
Procédures d'audit effectuées			
Chiffre d'affaires consolidé	<b>20,8</b>	20,9	-0,6%
Produits d'exploitation	<b>21,6</b>	21,3	+1,3%
EBITDA	<b>3,0</b>	2,9	+4,3%
<i>En % des produits d'exploitation</i>	<b>14,0%</b>	13,9%	+0,1 pt
Résultat d'exploitation	<b>2,1</b>	2,2	-3,9%
<i>En % des produits d'exploitation</i>	<b>9,9%</b>	10,4%	-0,5 pt
Résultat courant avant impôt	<b>2,0</b>	2,1	-1,5%
<i>En % des produits d'exploitation</i>	<b>9,4%</b>	9,5%	-0,1 pt
Résultat net	<b>1,5</b>	1,5	+0,9%
<i>En % des produits d'exploitation</i>	<b>7,1%</b>	7,1%	-.

### Maintien du chiffre d'affaires à un niveau élevé

Odysée Technologies a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 20,8 M€, stable par rapport à l'exercice précédent. Les ventes du groupe sont restées à un niveau très proche du plus haut historique atteint en 2024. L'activité a été portée par la bonne tenue des marchés phares du groupe que sont l'aéronautique, la défense, le spatial et la fourniture de composants pour des équipements industriels.

La croissance a toutefois été ralentie par des éléments conjoncturels, tels que la baisse de la demande aux USA pour des pièces de rechange pour un avion de transport militaire et des retards d'approvisionnement pour certaines matières premières. Elle a par ailleurs été impactée par des difficultés pour recruter des personnels qualifiés.

La dynamique du secteur de la défense se traduit par une nette progression des prises de commandes, sans impact immédiat sur le chiffre d'affaires en 2025 en raison de la durée des cycles de production.

### **Hausse de l'EBITDA**

Odyssee Technologies a poursuivi en 2025 l'amélioration de sa performance opérationnelle, portée par l'amélioration continue des modes de gestion interne, et par une politique volontariste d'investissements industriels ciblés et des efforts de formation.

En lien avec des changements de mix produit, les achats consommés de matières premières s'établissent à 2,6 M€, en baisse de 2,5%. Ils représentent 12,3% des produits d'exploitation en 2025 contre 12,8% un an plus tôt. Les autres achats et charges externes, qui incluent notamment la sous-traitance, sont stables malgré la poursuite des hausses tarifaires.

Les charges de personnel ressortent à 8,8 M€, en faible croissance de 3,5% correspondant aux revalorisations salariales de la période et à un recours plus important à des heures supplémentaires. Certaines aides à l'emploi, qui avaient allégé les charges sociales de l'entreprise en 2024, n'ont pas pu être reconduites en 2025.

L'EBITDA affiche 3,0 M€ soit une augmentation de 4,3%. Il représente 14,0% du total des produits d'exploitation.

Après prise en compte d'une dotation nette aux amortissements et provisions de 0,9 M€, le résultat d'exploitation 2025 atteint 2,1 M€, en légère diminution de 3,9% par rapport à 2024.

Après imputation d'un résultat financier de -0,1 M€ et d'une charge d'impôts de 0,5 M€, le résultat net annuel 2025 ressort à 1,5 M€, stable par rapport à l'année précédente.

### **Structure financière solide**

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres d'Odyssee Technologies s'établissent à 15,6 M€, en hausse de 1,5 M€, intégralement liée à la prise en compte du résultat net de l'exercice clos.

L'endettement financier brut est en baisse de 1,4 M€ au 31 décembre 2025 pour atteindre 6,0 M€. Après imputation des disponibilités pour un total de 6,7 M€, la trésorerie nette ressort à 0,7 M€, témoignant de la solidité de la structure financière du groupe et de sa capacité à financer sereinement sa croissance future.

Compte-tenu de la priorité donnée au développement du groupe, il sera proposé à l'assemblée générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2025.

## Confirmation des perspectives de croissance en 2026

Odyssée Technologies réitère sa confiance dans la reprise d'une croissance soutenue en 2026 de l'ordre de 10%.

Présent sur des marchés en forte progression, comme la défense et l'aéronautique, le groupe entend poursuivre sereinement son développement grâce aux livraisons programmées de son carnet de commandes particulièrement élevé et à la montée en puissance de sa capacité de production, issue de la réception de nouvelles machines de dernière génération.

En 2026, Odyssée Technologies prévoit également de mettre en service de nouveaux équipements de production en remplacement et en ajout de capacités et de lancer un projet d'agrandissement du site des Premiers Sapins (Doubs).

Par ailleurs, le groupe continuera d'étudier en 2026 tout projet de croissance externe ciblée lui permettant de renforcer sa présence dans des marchés stratégiques existants ou connexes.

### Christian Mary, Président Directeur Général d'Odyssée Technologies, déclare :



*« Nous avons maintenu en 2025 des indicateurs financiers solides, tant au niveau de l'activité que de la rentabilité. Dans une conjoncture géopolitique mondiale mouvementée entraînant des décalages de projets, Odyssée Technologies, par son savoir-faire technologique et ses capacités d'adaptation à la demande, est parvenu à fidéliser ses clients historiques et à en recruter de nouveaux. Nous abordons l'année 2026 avec détermination et confiance. Elle devrait retrouver le chemin d'une croissance soutenue en ligne avec nos objectifs à moyen terme ».*

# **IV - Rapport de gestion**

## **ODYSSEE TECHNOLOGIES**

Société anonyme au capital de 1 615 384 €

Siège social : 1, Zone Artisanale des Premiers Sapins – NODS

25580 LES PREMIERS SAPINS

534 033 402 RCS BESANÇON

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels, ainsi que les comptes consolidés dudit exercice.

### **I. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE ODYSSEE TECHNOLOGIES**

#### **I. 1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé**

La société ODYSSEE TECHNOLOGIES est une société animatrice du groupe qu'elle constitue avec ses filiales.

A ce titre, elle conduit la politique et pilote les activités d'innovation du groupe.

Elle facture des prestations de services et la rémunération de son mandat de président ; elle supporte et refacture les frais mutualisés du groupe (assurances, certifications, ...).

Nous vous invitons à vous reporter aux paragraphes II. et III. ci-après, s'agissant des filiales d'ODYSSEE TECHNOLOGIES et des commentaires sur les chiffres et l'activité du groupe.

## **I. 2. Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir**

L'activité de holding animatrice d'ODYSSEE TECHNOLOGIES va se poursuivre au cours de l'exercice 2026.

La société a gagné en notoriété, et se trouve en conditions idéales pour envisager des opérations de croissance externe en lien avec son plan stratégique 2024-2028.

Bien que le chiffre d'affaires réalisé en 2025 soit resté stable, le montant des nouvelles commandes enregistrées au cours de l'exercice a progressé d'environ 15 % par rapport à l'année 2024. Une part significative de ces commandes concerne des prestations dont les livraisons sont programmées en 2026 et 2027.

Au regard de cette dynamique commerciale favorable, le groupe s'est fixé pour l'exercice 2026 un objectif de croissance de l'ordre de 10 %.

## **I. 3. Evènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Nous n'avons rien à signaler.

## **I. 4. Activités en matière de recherche et de développement**

ODYSSEE TECHNOLOGIES a obtenu en 2024 le label INDUSTRIE INNOVANTE délivré par la BPI.

Ce label reconnaît le caractère innovant de certaines activités du groupe, coordonnées par ODYSSEE TECHNOLOGIES, par exemple :

- la conception et le développement de moyens de production sur mesure, moyens qui sont notamment utilisés pour la fabrication de maquettes intervenant dans la conception des avions du futur,
- la robotisation des moyens de production avec intégration de diverses technologies permettant des améliorations de la productivité,
- la conception et le développement d'outils de coupe innovants permettant notamment le regroupement de différentes opérations d'usinage en une seule opération,
- le développement et la mise en œuvre de procédés d'usinage innovants, notamment en mettant en œuvre en partenariat avec des fabricants d'outils de coupe permettant des gains en temps d'usinage.

## **I. 5. Principaux risques et incertitudes**

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe III. ci-après, la société ODYSSEE TECHNOLOGIES étant tributaire des risques supportés par ses filiales.

## **I. 6. Exposé sur les résultats économiques et financiers - Utilisation des instruments financiers - Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 471 939 € (contre 1 642 897 € au titre de l'exercice précédent),
- le total des produits d'exploitation s'élève à 1 557 287 € (contre 1 723 894 € au titre de l'exercice précédent),
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 731 984 € (contre 653 170 € au titre de l'exercice précédent).

Le résultat d'exploitation ressort à 825 303 € (contre 1 070 724 € au titre de l'exercice précédent).

Le montant des traitements et salaires s'élève à 248 574 € contre 276 127 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 102 256 € contre 127 395 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 5 (équivalent à l'exercice précédent).

Il est précisé que la société n'a pas supporté de dépenses de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de (885) € contre 1 183 987 € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 824 418 € contre 2 254 711 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel égal à zéro, de l'impôt sur les bénéfices égal à 217 465 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 606 953 € (contre un bénéfice de 1 996 033 € au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 16 822 213 € contre 17 168 482 € pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce (Annexe 1).

## **I. 7. Montants des prêts à moins de trois ans consentis par la société Odyssee Technologies à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques**

Aucun prêt de cette nature n'a été consenti.

## **II. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

### **II. 1. Gresset & Associés, détenue intégralement par Odyssee Technologies,**

a été acquise par cession de titres en date du 12 janvier 2012.

Elle a pour activité l'usinage et la réalisation de pièces de mécanique de précision.

L'activité de la société GRESSET & ASSOCIES, peut être analysée comme suit :

L'exercice au 31 décembre 2025 s'est clôturé avec un bénéfice de 308 298 €.

Cette société a obtenu les résultats suivants :

Chiffre d'affaires : 8 073 890 €  
Résultat d'exploitation : 515 146 €  
Résultat courant avant impôt : 492 241€

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'associée unique de cette société envisage d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 308 298 €, aux réserves.

### **II. 2. La Société Nouvelle Lafourcade, détenue intégralement par Odyssee Technologies,**

a été acquise par cession de titres en date du 30 septembre 2015.

Elle a pour activité l'usinage et la réalisation de pièces de mécanique de précision.

L'activité de cette société peut être analysée comme suit :

L'exercice au 31 décembre 2025 s'est clôturé avec un bénéfice de 528 014 €.

Cette société a obtenu les résultats suivants :

Chiffre d'affaires : 6 183 348 €  
Résultat d'exploitation : 729 027 €  
Résultat courant avant impôt : 719 275 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'associée unique de cette société envisage d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 528 014 €, aux réserves.

### **II. 3. Précision Mécanique de Brive - PMB, détenue intégralement par Odyssee Technologies,**

a été acquise par cession de titres en date du 31 mars 2020.

Elle a pour activité l'usinage et la réalisation de pièces de mécanique de précision.

L'activité de cette société peut être analysée comme suit :

L'exercice au 31 décembre 2025 s'est clôturé avec un bénéfice de 25 646 €.

Cette société a obtenu les résultats suivants :

Chiffre d'affaires : 7 246 086 €

Résultat d'exploitation : 106 964 €

Résultat courant avant impôt : 72 168 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'associée unique de cette société envisage d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 25 646 €, aux réserves.

### **III. COMPTES CONSOLIDES - ACTIVITE ET RESULTATS DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES SOCIETES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION**

#### **III. 1. Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation**

L'exercice 2025 a été clôturé avec un chiffre d'affaires consolidé de 20,8 millions d'euros, quasiment stable (-0,59 %), et un résultat net consolidé de 1,52 million d'euros, également stable (+0,9 %).

Le taux de marge opérationnelle a été significativement amélioré. L'EBE au 31 décembre 2025 atteint 3,0 millions d'euros (14,5 % du chiffre d'affaires), à comparer à 2,9 millions d'euros (13,9 % du chiffre d'affaires) au titre de l'exercice 2024.

Bien que le chiffre d'affaires soit resté stable en 2025, le groupe a poursuivi l'amélioration de sa profitabilité.

Tout en poursuivant ses investissements, le groupe a continué son désendettement en ramenant ses dettes financières à 6,04 millions d'euros (-1,40 million d'euros).

Les fonds propres ont augmenté pour atteindre 15,6 millions d'euros (en progression de 1,4 million d'euros).

Les résultats de l'exercice 2025 confirment l'excellente santé financière du groupe et le dotent des moyens nécessaires pour poursuivre l'exécution de son plan stratégique, dont les principaux objectifs sont la croissance du chiffre d'affaires et de l'EBE.

#### **III. 2. Evolution prévisible**

##### **a. Evolutions dans les filiales du groupe :**

###### **GRESSET ET ASSOCIES :**

Après une progression du chiffre d'affaires de 28,5 % et l'atteinte du plus haut niveau historique de 9,2 millions d'euros en 2024, l'activité a diminué de 12 % en 2025 et le chiffre d'affaires a atteint 8,1 millions d'euros. Cette phase de consolidation est principalement due à un non-renouvellement de la demande, qui a été très forte en 2024 pour des pièces destinées au secteur aéronautique et exportées aux USA. L'activité a également été perturbée par la

persistance, pendant une grande partie de l'année, de difficultés pour l'approvisionnement de certaines matières premières.

Dans un contexte de difficultés persistantes dans le recrutement de personnel de production qualifié, la société a également été amenée à modérer ses actions commerciales dans certains secteurs.

La prise de commandes en 2025 a été supérieure à celle de 2024, ce qui laisse présager un retour à la croissance en 2026.

### **PRECISION MECANIQUE DE BRIVE (PMB) :**

L'objectif de croissance des ventes de PMB n'a pas pu être atteint. Les ventes au titre de l'exercice 2025 ont diminué de 4,7 %. Plusieurs nouveaux projets dans les secteurs aéronautique et de la défense ont mobilisé des ressources importantes pendant l'année, mais les résultats de ces efforts ne seront engrangés qu'au cours des prochaines années.

La production de la société a également été perturbée par des changements dans le mix produits, qui ont créé des goulots d'étranglement à certains postes. Des difficultés dans le recrutement de personnels qualifiés ont également eu un impact négatif.

Les perspectives sont positives, avec une prise de commandes dans le secteur de la défense qui a été multipliée par 2,5 par rapport à 2024 et une orientation favorable de la demande dans le secteur aéronautique.

Un projet visant à revoir les processus de planification des activités productives a été lancé afin d'assurer que la production de la société puisse suivre l'augmentation de la demande et soutenir la croissance future du chiffre d'affaires.

### **SOCIETE NOUVELLE LAFOURCADE (SNL) :**

L'année 2025 a été marquée par une très forte croissance des ventes (+16 %) pour atteindre 6,2 millions d'euros (plus haut niveau historique). Cette croissance est due à la conjonction d'une forte demande pour des pièces utilisées dans la fabrication de moteurs d'avion, d'une forte demande pour la fabrication de maquettes destinées à des essais en soufflerie dans le cadre du développement d'une nouvelle génération d'avions, ainsi que d'une forte reprise de la demande pour les pièces fabriquées pour un client produisant des équipements pour l'industrie pharmaceutique.

Les perspectives pour 2026 sont positives et la croissance de l'activité devrait se poursuivre.

### **b. Evolution de l'activité par secteur**

La prise de commande qui est un très bon indicateur sur l'évolution des activités dans le futur a évolué très favorablement en 2025.

La valeur des commandes nouvelles enregistrées en 2025 est près de 15% supérieure à celle pour la même période en 2024. Ces commandes seront livrées pour la plupart en 2026 et 2027.

Pour l'essentiel, cette accélération de la demande provient des clients du groupe dans le secteur de la défense (pour des composants destinés à la fabrication de systèmes terrestres

et volants) et des clients du groupe dans le secteur aéronautique (en particulier pour des composants destinés à la fabrication de moteurs).

Les perspectives de l'activité de fabrication de maquettes pour des essais en soufflerie sont également positives (développement de nouvelles architectures d'avions pour une plus grande efficacité énergétique).

### **c. Evolution du groupe**

Le groupe a réussi au cours de 2025 à établir des flux d'affaire avec de nouveaux clients, dans la défense, l'aéronautique et le spatial. Ces nouvelles relations devraient se développer au cours des années qui viennent avec un potentiel important.

Sur la base de ces développements, l'objectif pour 2026 est d'atteindre une croissance des ventes de l'ordre de 10%.

Le groupe poursuit ses investissements avec l'arrivée en 2026 de plusieurs machines (remplacements et ajout de capacités) et le démarrage du projet d'agrandissement du site de GRESSET ET ASSOCIES.

Les difficultés pour recruter des techniciens qualifiés constituent le principal obstacle sur le parcours de développement du groupe.

Le groupe maintient les objectifs définis dans son plan stratégique 2024 - 2028.

Pour 2026, Odyssée Technologies anticipe une reprise de son activité portée par la bonne dynamique observée fin 2025 et par un niveau élevé de carnet de commandes en particulier avec une évolution significative des projets dans le secteur de la Défense. Par ailleurs, des discussions commerciales prometteuses en cours permettent d'envisager un redémarrage du flux d'affaires avec les Etats-Unis susceptible de contribuer positivement à la performance des années suivantes.

Profitant de perspectives de développement favorables et de moyens financiers lui permettant de mener à bien des projets de croissance externe, Odyssée Technologies affiche sa pleine confiance à réaliser les objectifs financiers de son plan stratégique conformément à sa feuille de route détaillée lors de son introduction en bourse.

### **III. 3. Evènements importants depuis la clôture de l'exercice**

Aucun événement significatif n'est à relever entre le 31/12/25 et ce jour.

### **III. 4. Recherche et développement**

Il s'agit des activités coordonnées par ODYSSEE TECHNOLOGIES, à savoir :

- la conception et le développement de moyens de production sur mesure, moyens qui sont notamment utilisés pour la fabrication de maquettes intervenant dans la conception des avions du futur,

- la robotisation des moyens de production avec intégration de diverses technologies permettant des améliorations de la productivité,
- la conception et le développement d'outils de coupe innovants permettant notamment le regroupement de différentes opérations d'usinage en une seule opération,
- le développement et la mise en œuvre de procédés d'usinage innovants, notamment en mettant en œuvre un partenariat avec des fabricants d'outils de coupe d'outils permettant des gains en temps d'usinage.

### **III. 5. Indicateurs de performance financière et non-financière**

Le taux de marge opérationnelle a été significativement amélioré.

L'EBE au 31 décembre 2025 atteint 3,0 millions d'euros (14,5 % du chiffre d'affaires), à comparer à 2,9 millions d'euros (13,9 % du chiffre d'affaires) au titre de l'exercice 2024.

Malgré une stagnation du chiffre d'affaires global, liée à une diminution de l'activité auprès des clients américains, compensée par une hausse importante de l'activité en Europe, le groupe continue d'améliorer sa profitabilité. La cotation de la société sur EURONEXT GROWTH a fortement renforcé le bilan d'ODYSSEE TECHNOLOGIES, mais a généré des charges nouvelles à hauteur d'environ 100 000 euros.

Tout en poursuivant ses investissements, le groupe a continué son désendettement en ramenant ses dettes financières à 6,04 millions d'euros (-1,40 million d'euros).

Les fonds propres ont augmenté pour atteindre 15,6 millions d'euros (en progression de 1,4 million d'euros).

Le groupe a renouvelé ses certifications ISO 9001 et EN 9100.

Afin de se préparer à une demande de plus en plus forte de ses clients et d'autres parties intéressées, le groupe a lancé, au 4<sup>e</sup> trimestre, avec le soutien du CETIM (Centre Technique des Industries Mécaniques), un projet visant à l'établissement d'un bilan carbone et à l'obtention d'une certification EcoVadis. Selon la planification actuelle, ce projet devrait aboutir à la fin du premier semestre 2026.

### **III. 6. Risques et incertitudes du groupe**

L'un des objectifs de la stratégie est de poursuivre la diversification du groupe, tant au niveau de la diversification de sa clientèle qu'au niveau de la répartition de ses activités sur différents secteurs industriels.

ODYSSEE TECHNOLOGIES n'en demeure pas moins exposée à des risques et incertitudes.

- Les difficultés rencontrées pour le recrutement de personnels qualifiés constituent un frein important dans l'exécution de la stratégie de croissance.
- Les événements géopolitiques, avec comme probable corollaire l'augmentation des coûts de l'énergie et une possible reprise de l'inflation (coûts des traitements thermiques, des traitements de surface et des matières premières), peuvent impacter la structure de coûts du groupe.
- La volatilité des cours du dollar risque d'impacter la compétitivité des clients du groupe

sur leurs marchés, qui sont globaux, avec pour conséquence une pression accrue sur les prix des prestations du groupe.

### **III. 7. Exposé sur les résultats économiques et financiers - Utilisation des instruments financiers - Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 20 824 667 € (contre 20 948 807 € au titre de l'exercice précédent),
- le total des produits d'exploitation s'élève à 21 597 429 € (contre 21 311 584 € au titre de l'exercice précédent),
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 19 456 697 € (contre 19 084 511 € au titre de l'exercice précédent).

Le résultat d'exploitation ressort à 2 140 731 € (contre 2 227 074 € au titre de l'exercice précédent).

Le montant des charges de personnel (salaires et charges) s'élève à 8 779 912 € contre 8 479 811 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 170 contre 171 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que le groupe n'a pas supporté de dépenses de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de (– 100 397) € contre (– 156 646) € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 2 040 335 € .

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices égal à 510 676 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 529 659 € (contre un bénéfice de 1 515 935 € au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2025, le total du bilan du groupe s'élevait à 27 694 925 € contre 27 045 059 € pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce (Annexe 2).

### **IV. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

Nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant à l'article D 441-2 du Code de Commerce, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

## Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Odyssee Technologies comptes sociaux												
	Article D 441 I-1 <sup>o</sup> : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I-2 <sup>o</sup> : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	855					32	648					109
Montant total des factures concernées HT	3 111 640	29 611	10 821	-	14 551	54 983	5 079 220	441 196	95 605	23 536	126 002	686 340
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	98,26%	0,94%	0,34%	0,00%	0,46%	1,74%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							88,10%	7,65%	1,66%	0,41%	2,19%	11,90%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	10						1					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	32 570 TTC						7 632 TTC					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois le 15						30 jours fin de mois le 15					

Odyssee Technologies consolidé												
	Article D 441 I-1 <sup>o</sup> : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I-2 <sup>o</sup> : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	853					32	646					109
Montant total des factures concernées HT	2 103 640	29 611	10 821	-	14 551	54 983	4 071 220	441 196	95 605	23 536	126 002	686 340
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	97,5%	1,37%	0,50%	0,00%	0,67%	2,55%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							85,57%	9,27%	2,01%	0,49%	2,65%	14,43%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	10						1					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	32 570 TTC						7 632 TTC					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois le 15						30 jours fin de mois le 15					

## V. ACTIONNARIAT DES SALARIES

Il n'existe aucun droit des salariés en application de l'article L225-102 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu d'acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, ou de consentir des options d'achat ou d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou aux dirigeants.

## VI. OPERATIONS SUR TITRES

### VI. 1. Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

La Société a conclu avec Tradition Securities and Futures, un contrat de liquidité.

- Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025, il a été négocié par le contrat de liquidité, les opérations suivantes :

	ACHAT	VENTE
Nombre d'actions	20 848	20 590
Nombre de transactions	106	116
Montant en capitaux	393 328,13 €	385 582,15 €

- Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2025, il a été négocié par le contrat de liquidité, les opérations suivantes :

	ACHAT	VENTE
Nombre d'actions	3 987	3 630
Nombre de transactions	90	86
Montant en capitaux	133 125,43 €	125 113,68 €

### VI. 2. Opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts cadres non dirigeants ou par des personnes liées

Aucune opération de cette nature n'est à signaler.

## VII. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le seul actionnaire au nominatif pur identifié comme possédant plus de 5% des actions est Monsieur Christian MARY, Président d'Odysée Technologies, qui détient 59,2 % du capital social et son pourcentage de droits de votes est de 73,98%.

Aucune autre participation significative n'a été déclarée dans le cadre de franchissement de seuils.

## VIII. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 606 953 €, de la sorte :

- A la réserve légale	516 €
- Aux autres réserves	606 437 €

## IX. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

## X. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons qu'il n'y a pas de dépenses non déductibles fiscalement.

## XI. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### XI. 1. Informations concernant les mandataires sociaux

#### Liste des mandats sociaux et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Monsieur Christian MARY, Président du Conseil d'Administration – Directeur général :

- représentant permanent de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES, elle-même Président de la société GRESSET & ASSOCIES
- représentant permanent de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES, elle-même Président de la SOCIETE NOUVELLE LAFOURCADE
- représentant permanent de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES, elle-même Président de la société PRECISION MECANIQUE DE BRIVE - PMB

Monsieur Luc GAILLET, Administrateur :

	Fonction	Date de début de mandat
<b>ZEDCO</b> SAS 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Président</b>	<b>16.12.2002</b>
<b>FERRIERE</b> Sàrl 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Gérant</b>	<b>23.11.2011</b>
<b>KING CASH</b> Sàrl 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Gérant</b>	<b>08.11.2001</b>

<b>SCI du KALIGONE</b> SCI 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Gérant</b>	<b>08.02.2013</b>
<b>GABRIM</b> SAS 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Président</b>	<b>26.04.2024</b>
<b>VI-KING</b> SAS 42 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	<b>Président</b>	<b>23.09.2024</b>
<b>DYNAMONDE</b> SA 2 rue de la Tuilerie 68520 BURNHAUPT-LE-HAUT	<b>Administrateur</b>	<b>04.10.1990</b>
<b>Société Industrielle de Mulhouse (SIM)</b> Association 10 rue de la Bourse 68100 MULHOUSE	<b>Président</b>	<b>21.09.2010</b> (Président jusqu'au 20.12.2025) / administrateur depuis le 18.01.1983

Monsieur Pierre PAGET, Administrateur

- Responsable de site de GRESSET ET ASSOCIES à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## **XI. 2. Examen de l'indépendance des administrateurs**

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil procède chaque année à l'examen de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance définis à l'article 2 dudit règlement.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a examiné la situation de chacun des administrateurs à la lumière de ces critères.

À l'issue de cet examen, le Conseil d'administration a constaté que Monsieur Luc GAILLET répond à l'ensemble des critères d'indépendance définis par le règlement intérieur du Conseil d'administration, dès lors qu'il :

- n'a pas été, au cours des cinq dernières années, salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- n'a pas été, au cours des deux dernières années, en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...);
- n'est pas actionnaire de référence de la Société et ne détient pas un pourcentage significatif de droits de vote ;

- n'entretient pas de relation de proximité ni de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- n'a pas été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.

En conséquence, Monsieur Luc GAILLET est qualifié d'administrateur indépendant au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration.

### **XI. 3. Conventions entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée par Odyssee Technologies**

Aucune convention de cette nature n'est à signaler.

### **XI. 4. Modalité d'exercice de la Direction Générale**

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Christian MARY assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société.

En application de l'article 17 des statuts, cette décision a été prise pour toute la durée du mandat du Président.

### **XI. 5. Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital**

Un tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital est joint au présent rapport.

### **XI. 6. Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions indiquées à l'article 19 des statuts.

Le vote peut intervenir par correspondance selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée générale pour être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix ; toutefois un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

## **XII. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports de votre Commissaire aux comptes vous seront présentés.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

## V-Comptes consolidés annuels 2024



# **GROUPE ODYSSÉE TECHNOLOGIES**

## **COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 décembre 2025**

**Cabinet FOLTZER - FLACH - SCHEER et associés**

**SOCIETE CIVILE D'EXPERTS - COMPTABES**

151 avenue Aristide Briand - 68200 MULHOUSE - TEL : +33 (0)3 89 59 03 03 - Email : [reception@cabinet-ffsa.fr](mailto:reception@cabinet-ffsa.fr) - site web : [www.cabinet-ffsa.fr](http://www.cabinet-ffsa.fr)  
SIRET 400 153 607 00017 - APE : 6920 Z - n° intracommunautaire : FR 85 400 153 607 - Le règlement des honoraires par chèque est accepté  
IBAN : FR76 1470 7508 1749 2144 5601 390 - BIC : CCBPFRPPMTZ

# 1. Bilan consolidé

Montants en euros

ACTIF	31 12 2025	31 12 2024	PASSIF	31 12 2025	31 12 2024
	€	€		€	€
<b>Actif immobilisé</b>	<b>6 433 142</b>	<b>5 926 965</b>	<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>15 583 312</b>	<b>14 146 216</b>
Immobilisations incorporelles	2 073 284	1 985 740	Capital	1 615 384	1 615 384
<i>dont écart d'acquisition</i>	<i>1 638 360</i>	<i>1 638 360</i>	Prime d'émission	6 636 681	6 659 160
Immobilisations corporelles	4 194 083	3 835 795	Ecart réévaluation	1 295 925	1 295 925
Immobilisations financières	165 775	105 430	Réserves consolidées	4 505 664	3 059 812
			Résultat net consolidé	1 529 659	1 515 935
			<b>Intérêts minoritaires</b>		
<b>Actif circulant</b>	<b>14 578 511</b>	<b>12 673 477</b>	<b>Provisions</b>	<b>469 161</b>	<b>733 409</b>
Stocks et en-cours	8 775 619	7 978 711	<b>Dettes</b>	<b>11 642 451</b>	<b>12 165 434</b>
Clients et comptes rattachés	4 776 864	3 756 386	Emprunts et dettes financières	6 042 341	7 437 286
Autres créances et comptes de régularisation (1)	1 026 028	938 380	Fournisseurs et comptes rattachés	2 592 783	2 519 145
Disponibilités	6 683 272	8 444 617	Autres dettes et comptes de régularisation	3 007 327	2 209 003
<b>Total de l'actif</b>	<b><u>27 694 925</u></b>	<b><u>27 045 059</u></b>	<b>Total du passif</b>	<b><u>27 694 925</u></b>	<b><u>27 045 059</u></b>

(1) dont impôts différés actifs 104 914 74 960

dont impôts différés passifs 348 850 379 129

## 2. Compte de résultat consolidé

<u>Compte de résultat consolidé</u>	12 mois	12 mois
	31 12 2025	31 12 2024
	€	€
Chiffre d'affaires	20 824 667	20 948 807
Autres produits d'exploitation	772 762	362 777
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>21 597 429</b>	<b>21 311 584</b>
Achats consommés de matières premières	2 661 721	2 728 833
Autres achats et charges externes	6 869 901	6 823 052
Charges de personnel	8 779 912	8 479 811
Autres charges d'exploitation	8 332	2 458
Impôts et taxes	248 355	289 074
Dotations aux amortissements et aux provisions	885 043	761 282
VNC immobilisations cédées	3 433	
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>19 456 697</b>	<b>19 084 510</b>
<b>Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b><u>2 140 731</u></b>	<b><u>2 227 074</u></b>
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		
<b>Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b><u>2 140 731</u></b>	<b><u>2 227 074</u></b>
Charges et produits financiers	-100 397	-156 646
Charges et produits exceptionnels		-51 833
Impôts sur les résultats	510 676	502 660
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b><u>1 529 659</u></b>	<b><u>1 515 935</u></b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b><u>1 529 659</u></b>	<b><u>1 515 935</u></b>
Intérêts minoritaires		
<b>Résultat net (part du groupe en euros)</b>	<b><u>1 529 659</u></b>	<b><u>1 515 935</u></b>
Nombre d'actions	1 615 384	1 615 384
Résultat par action (en centimes d'euro)	94,69	93,84

### 3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Montants en euros

	Conso	
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u></b>		
Résultat net des sociétés intégrées	1 529 659	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	911 414	
Reprises d'amortissements, dépréciations et provisions	-22	
Variation des impôts différés	-36 872	
Reprise subvention investissement	-17 084	
VNC sur cession d'immos	3 433	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 390 529	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 443 428	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		947 101
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u></b>		
Acquisition d'immobilisations	-1 289 466	
Subventions reçues	18 456	
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	0	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-1 271 010
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u></b>		
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	0	
Frais d'augmentation de capital	-22 479	
Nouveaux emprunts	978 000	
Remboursements d'emprunts	-2 118 438	
Remboursements compte courant	-254 507	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-1 417 425
<b><u>Flux nets d'ensemble</u></b>		-1 741 334
Trésorerie d'ouverture	8 444 617	
Trésorerie de clôture	6 703 283	
<b><u>Variation de trésorerie</u></b>		-1 741 334

**Annexe aux comptes consolidés**

**du groupe**

**Odyssée Technologies**

**Comptes annuels au 31 décembre 2025**

## 4. Règles et méthodes comptables du groupe

### 4.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2025 du groupe Odyssee Technologies sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement de l'ANC n° 2020-01, homologué le 9 octobre 2020, sont appliquées pour la présentation des comptes et des annexes.

Le groupe a anticipé, dès l'exercice clos le 31 12 2024, l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la réforme du plan comptable général.

### 4.2 Modalités de consolidation

La société mère Odyssee Technologies exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des filiales du groupe. Celles-ci sont par voie de conséquence intégrées globalement dans les comptes consolidés.

Toutes les opérations réalisées entre les sociétés du périmètre de consolidation, ainsi que les profits internes, sont éliminés.

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de manière à obtenir des avantages des activités de celles-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Toutes les filiales sont détenues à 100 %. Il n'existe pas d'intérêts minoritaires.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 6.

### 4.3 Date de clôture des comptes annuels des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Tous les comptes annuels des sociétés consolidées sont clos au 31 décembre 2025.

### 4.4 Méthodes d'évaluation.

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

- Retraitements d'homogénéité

Toutes les sociétés du groupe appliquent les mêmes règles et méthodes comptables

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Elles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

- Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres de la société acquise et la part du groupe dans l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'entrée de cette dernière dans le périmètre de consolidation.

Conformément au règlement 2020-01, le groupe doit déterminer la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée qui peut notamment résulter de l'application des critères suivant :

- Perspective et rentabilité à long terme,
- Ancienneté du groupe,
- Degrés d'exposition aux aléas conjoncturels,
- Événement majeur intervenu dans le secteur d'activité et susceptible de peser sur le futur du groupe.

À la suite de cette analyse, le groupe a estimé que les écarts d'acquisition n'avaient pas de limite prévisible de la durée pendant laquelle ces derniers pouvaient procurer des avantages économiques au groupe. Les écarts d'acquisition ne sont en conséquence plus amortis depuis l'exercice 2016 (dans le cadre d'une approche rétroactive), année de changement de la réglementation comptable qui ne rendait plus l'amortissement obligatoire.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions : 40 ans

Installations générales : 10 ans

Matériel et outillage industriel : de 8 à 15 ans

Matériel de transport : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans

Mobilier : 5 ans

Lors de la consolidation des comptes, il a été procédé, pour la société GRESSET, à la réévaluation libre des actifs corporels et financiers à la date comptable du 31/12/2020, pour homogénéiser les traitements comptables retenus par les filiales Société Nouvelle Lafourcade (SNL) et Précision Mécanique de Brive (PMB) à fin 2020.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de prêts, de dépôts, de cautionnements versés et de fonds de garantie.

- Contrats de location financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Les retraitements opérés au titre des contrats de location-financement concernent exclusivement des contrats de crédit-bail mobiliers.

- Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Il n'existe aucune participation non consolidée dans le groupe au 31 décembre 2025.

- Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré. Une dépréciation pour rotation lente est constatée le cas échéant. Les en-cours et les stocks de produits finis sont évalués au coût de revient. Une dépréciation est constatée en cas de rotation lente.

- Créances et dettes

Les créances des dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Provisions pour risques et charges

Toute obligation résultant d'un événement passé à l'égard de tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les impôts différés passifs ont été classés dans ce poste dans les comptes consolidés jusqu'au 31 décembre 2024. A compter de 2025, les impôts différés passifs sont présentés en dettes fiscales.

Les provisions au bilan concernent les indemnités de fin de carrière et un litige.

- Impôt sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas de :

- différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.
- déficit fiscal reportable.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Le taux d'impôt utilisé pour l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation est de 25 %.

Ils ne sont pas compensés au bilan avec les impôts différés passifs en raison des dates d'échéance différentes.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

- Engagements de retraite et prestations assimilées

Les engagements en matière de départ à la retraite font l'objet d'une provision au 31 décembre 2025, avec prise en compte :

- d'un taux d'actualisation de 3,85 %
- d'un taux de charges sociales pour les cadres de 45 %
- d'un taux de charges sociales pour les non-cadres de 25 %
- d'un taux d'augmentation de salaire de 2,5%
- d'un taux de rotation du personnel compris entre 2% et 5% selon la filiale consolidée.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 64 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

Certaines sociétés du groupe ont assuré une quote-part de leurs engagements. La valeur du fonds d'assurance à la date de clôture a été déduite du montant des engagements comptabilisés.

- Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ou dans le prolongement de celles-ci.

Conformément au nouveau règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel enregistre désormais les événements majeurs et à caractère inhabituel. Ce changement de méthode ne conduit à aucun enregistrement en résultat exceptionnel.

- Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé (part du groupe), se rapportant au nombre d'actions de la société en circulation à la date de clôture.

- Rémunération versée aux membres des organes d'administration

La rémunération du président comptabilisée en charges au titre de 2025 n'est pas communiquée, afin de ne pas divulguer une information à caractère personnel.

## 5. Événements postérieurs à la clôture annuelle et évolution prévisible du groupe pour 2026

La prise de commande qui est un très bon indicateur sur l'évolution des activités dans le futur a évolué très favorablement en 2025.

La valeur des commandes nouvelles enregistrées en 2025 est près de 45% supérieure à celle pour la même période en 2024. Ces commandes sont pour la plupart avec des délais de livraison en 2026 et 2027.

Pour l'essentiel, cette accélération de la demande provient des clients du groupe dans le secteur de la défense (pour des composants destinés à la fabrication de systèmes terrestres et volants) et des clients du groupe dans le secteur aéronautique (en particulier pour des composants destinés à la fabrication de moteurs).

Les perspectives en ce qui concerne l'activité de fabrication de maquettes pour des essais en soufflerie sont également positives (développement de nouvelles architectures d'avions pour une plus grande efficacité énergétique).

Le groupe a réussi au cours de 2025 à établir des flux d'affaire avec de nouveaux clients, dans la défense, l'aéronautique et le spatial. Ces nouvelles relations devraient se développer au cours des années qui viennent avec un potentiel important.

Sur la base de ces développements, l'objectif pour 2026 est d'atteindre une croissance des ventes de l'ordre de 10%.

Le groupe poursuit ses investissements avec l'arrivée en 2026 de plusieurs machines (remplacements et ajout de capacités) et le projet d'agrandissement du site de GRESSET ET ASSOCIES.

Les difficultés pour recruter des techniciens qualifiés constituent le principal obstacle sur le parcours de développement du groupe.

## 6. Périmètre de consolidation

Sociétés du groupe		% de détenion	% de contrôle	% d'intérêts	Niveau de contrôle	Méthode de consolidation
Odysée Technologies SAS	OT	Mère				
Gresset et Associés SAS	GRESSET	100%	100%	100%	exclusif	IG
Société Nouvelle Lafourcade SAS	SNL	100%	100%	100%	exclusif	IG
Précision Mécanique de Brive SAS	PMB	100%	100%	100%	exclusif	IG

IG = Intégration globale

Le groupe ne détient aucune participation non consolidée.

Aucune variation n'est intervenue au cours de l'année 2025.

## 7. Détail des postes du bilan consolidé

### 7.1 Ecart d'acquisition

*Montants en euros*

Sociétés	% détenion	Valeur au <b>31 12 2024</b>	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation à la dépréciation	Valeur au <b>31 12 2025</b>
Gresset	100%	515 360				515 360
SNL	100%	1 123 000				1 123 000
<b>Totaux</b>		<b>1 638 360</b>				<b>1 638 360</b>

### 7.2 Immobilisations incorporelles

*Montants en euros*

Libellés		31 12 2024	+	-	31 12 2025
Ecart acquisition		1 638 360	0	0	1 638 360
Concessions brevets droits	Brut	296 949	14 946	0	311 895
	Amort	294 323	4 913	0	299 236
	Net	2 626			12 659
Fonds de commerce	Brut	69 357	0	0	69 357
	Dépr	0	0	0	0
	Net	69 357			69 357
Immobilisations incorporelles en cours		275 397	77 511	0	352 907
Total immobilisations incorporelles	Brut	2 280 062	92 457	0	2 372 519
	Amort	294 323	4 913	0	299 236
	Net	1 985 740			2 073 284

Les immobilisations incorporelles en cours représentent l'investissement dans un ERP qui sera mis en service en 2026.

## 7.3 Immobilisations corporelles

Libellés		Montants en euros			31 12 2025
		31 12 2024	+	-	
Terrains		30 000	0	0	30 000
Bâtiments	Brut	1 172 948	15 201	0	1 188 149
	Amort	606 441	54 896	0	661 337
	Net	566 507			526 812
ITMOI	Brut	9 699 349	1 077 111	172 413	10 604 046
	Amort	8 477 591	509 275	168 980	8 817 886
	Net	1 221 758			1 786 160
ITMOI en crédit-bail	Brut	2 645 383	0	0	2 645 383
	Amort	681 145	186 705	0	867 851
	Net	1 964 238			1 777 532
Autres immobilisations corporelles	Brut	464 586	5 703	0	470 288
	Amort	411 292	24 067	0	435 359
	Net	53 293			34 929
Immobilisations en cours		0	38 649	0	38 649
Total immobilisations corporelles	Brut	14 012 265	1 136 664	172 413	14 976 516
	Amort	10 176 470	774 943	168 980	10 782 433
	Net	3 835 795			4 194 083

## 7.4 Stocks et en-cours

Tableau de variation des stocks et en-cours					
		Montants en euros			
Libellés		31 12 2024	+	-	31 12 2025
Stocks de matières premières	Brut	1 666 686	134 533		1 801 218
	Dépr	88 802	8 840		97 642
	Net	1 577 884			1 703 576
En-cours de production	Brut	3 952 409	522 327		4 474 735
	Dépr	0			0
	Net	3 952 409			4 474 735
Stocks de produits finis	Brut	3 468 581	221 598		3 690 179
	Dépr	1 020 162	72 710		1 092 872
	Net	2 448 419			2 597 307
Total stocks et en-cours	Brut	9 087 675	878 457	0	9 966 132
	Dépr	1 108 964	81 550	0	1 190 514
	Net	7 978 711			8 775 619

## 7.5 Ventilation des créances par échéance

Montants en euros Libellés	Total	Échéance (valeurs brutes)		
	31 12 2025	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes versés	17 783	17 783		
Clients et comptes rattachés	4 787 647	4 787 647		
Autres créances	867 832	867 832		
Impôts différés actifs	104 914	9 538	30 354	65 022
Charges constatées d'avance	35 499	35 499		
<b>Total des créances</b>	<b>5 813 675</b>	<b>5 718 299</b>	<b>30 354</b>	<b>65 022</b>

Les dépréciations de créances s'élèvent à 10 783 €.

## 7.6 Ventilation des dettes par échéance

<i>Montants en euros</i>	Total	Échéance		
Libellés	31 12 2025	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étab crédit	4 453 796	1 489 811	2 173 289	790 697 €
Dettes de crédit-bail	825 552	263 791	493 856	27 001
Emprunts de dettes financières divers	762 994	250 000	512 994	
Avances et acomptes reçus	36 925	36 925		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 592 783	2 592 783		
Dettes fiscales et sociales	2 349 735	2 349 735		
Dettes d'impôt différé passif	348 850	40 450	281 360	27 040
Autres dettes	237 489	237 489		
Comptes de régularisations	34 329	34 329		
<b>Total des dettes</b>	<b>11 642 451</b>	<b>7 295 313</b>	<b>3 461 499</b>	<b>844 737</b>

Les dettes financières diverses correspondent au compte courant du dirigeant.

Les comptes de régularisation correspondent aux subventions d'investissement.

## 7.7 Variation des capitaux propres consolidés

Montants en euros

Libellés	Capital social	Prime d'émission	Ecart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat net consolidé	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 12 2024	1 615 384	6 659 160	1 295 925	61 221	2 471 044		527 547	1 515 935	14 146 216
Affectation du résultat 2024				99 802	1 896 230		-480 097	-1 515 935	0
Frais augmentation de capital		-22 479							-22 479
Correction IFC						-70 083			-70 083
Résultat net 31 12 2025								1 529 659	1 529 659
Capitaux propres au 31 12 2025	1 615 384	6 636 681	1 295 925	161 023	4 367 274	-70 083	47 450	1 529 659	15 583 312

## 7.8 Provisions pour risques et charges

### Variation des provisions pour risques et charges

Libellés	31 12 2024	Dotation	Correction évaluation	Reprise			31 12 2025
				utilisée	non utilisée	Transfert	
Provision pour indemnités de fin de carrière	299 840	6 360	93 443				399 643
Provision pour litiges	54 439	15 079					69 518
Impôts différés passifs	379 129					379 129	0
Total provisions pour risques et charges	733 408	21 439	93 443	0	0	379 129	469 161

Les impôts différés passifs sont désormais présentés en dettes fiscales.

L'évaluation des indemnités de fin de carrière a été corrigée à hauteur de 93 443 euros.

L'impact net d'impôt (70 083 €) a été imputé sur les capitaux propres.

La dotation à la provision pour indemnités de fin de carrière est présentée pour sa valeur nette. L'utilisation de cette provision en 2025 s'élève à 27 682 €.

## 7.9 Impôts différés par nature et par entité fiscale

### Impôts différés actifs (IDA)

Entités du groupe	31 12 2025				31 12 2024		
	IFC	Dépr VMP	Participation	Total	IFC	Participation	Total
Odyssée Technologies	2 857	0		2 857	4 241		4 241
Gresset	16 069			16 069	14 189		14 189
SNL	25 043			25 043	4 704		4 704
PMB	55 942	5 003	0	55 942	51 826	0	51 826
Totaux	99 911	5 003	0	104 914	74 960	0	74 960

### **Impôts différés passifs (IDP)**

Entités du groupe	31 12 2025					31 12 2024			
	Provisions réglementées	MV nette OPCVM	Réévaluation libre	Retraitement crédit-bail	Total	Provisions réglementées	Réévaluation libre	Retraitement crédit-bail	Total
Odyssée Technologies		1 222			0				0
Gresset	29 839		78 572	140 447	248 857	30 110	87 910	136 720	254 740
SNL			0	50 811	50 811		11 763	31 599	43 362
PMB			0	47 959	47 959		27 298	53 729	81 027
Totaux	29 839	1 222	78 572	239 217	348 850	30 110	126 971	222 049	379 129

Les sociétés SNL et PMB ont procédé, au 31 décembre 2020, à la réévaluation libre de leurs immobilisations corporelles et financières. Pour les besoins de la consolidation, les immobilisations de la société GRESSET ont fait l'objet d'une réévaluation traitée dans les comptes consolidés selon le même calendrier.

## 7.10 Preuve d'impôt

€	
Libellés	Montants
Résultat net	1 529 659
IS au CdR consolidé	510 676
Résultat avant IS	2 040 335
IS théorique à 25%	510 084
Ecart IS	-592
Amendes et pénalités	
Suramortissement fiscal	668
Différences permanentes	-1 261
Ecart	0

## 8. Détail du compte de résultat

### 8.1 Chiffre d'affaires

<i>Montants en euros</i>		
Libellés	31 12 2025	31 12 2024
Production vendue de biens	11 151 142	11 277 821
Production vendue de services	9 673 526	9 670 986
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>20 824 667</b>	<b>20 948 807</b>
Chiffre d'affaires France	17 225 119	16 647 861
Chiffre d'affaires Export	3 599 549	4 300 946
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>20 824 667</b>	<b>20 948 807</b>

### 8.2 Autres produits d'exploitation

<i>Montants en euros</i>		
Libellés	31 12 2025	31 12 2024
Production stockée	743 924	261 168
Subventions d'exploitation	2 856	2 219
Quote-part de subventions d'investissement	17 084	12 227
Produits de cession des immobilisations	42	
Reprises de provisions et transfert de charges	22	86 265
Autres produits d'exploitation	8 834	899
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>772 762</b>	<b>362 777</b>

### 8.3 Charges de personnel

Libellés	Montants en euros	
	31 12 2025	31 12 2024
Salaires	6 473 948	6 301 807
Variation provision IFC	6 360	63 034
Charges sociales	2 206 878	2 013 731
Participation des salariés	92 726	101 238
Total des frais de personnel	8 779 912	8 479 811

### 8.4 Dotation aux amortissements et dépréciations

Libellés	Montants en euros	
	31 12 2025	31 12 2024
Dotation aux amortissements des immobilisations	593 150	579 538
Dotation amortissements des biens financés en crédit-bail	186 705	150 419
Dotation à la dépréciation des stocks	81 550	31 326
Dotation à la dépréciation des créances	8 558	
Dotation aux provisions pour risques	15 079	
Total des dotations	885 043	761 282

## 8.5 Résultat financier

Libellés	Montants en euros	
	31 12 2025	31 12 2024
<u>Produits financiers</u>		
Boni sur cession de titres	19 953	
Autres produits financiers	61 629	12 392
Total produits financiers	81 582	12 392
<u>Charges financières</u>		
Intérêts sur emprunt obligataire		16 221
Intérêts sur emprunts	104 565	66 702
Intérêts sur dette de crédit-bail	32 058	41 367
Intérêts sur compte courant associé	24 104	27 202
Dotations amortissement charges à répartir		1 816
Dotations pour dépréciation des VMP	20 011	
Perte de change		78
Autres charges financières	1 241	15 652
Total charges financières	181 979	169 038
Résultat financier	-100 397	-156 646

## 9. Engagements hors bilan

	Engagements reçus (€)	Engagements donnés (€)
Garanties PGE	1 054 006	
Garantie OSER BFC 80%	24 183	
Garantie FEI	590 000	
Garantie Fonds national de garantie "Renforcement Haut de bilan"	250 000	
Garantie BPI	241 458	
Garantie renforcement trésorerie KK	210 000	
Nantissement des titres PMB		Non chiffré
<b>Total</b>	<b>2 369 647</b>	<b>-</b>

## 10. Effectifs

Libellés	31 12 2025	31 12 2024
Cadres	14	15
Non cadres	156	156
Effectif total	170	171

# **VI- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés 2025**

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le décembre 2025**

# ODYSSEE TECHNOLOGIES

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES,

### **Opinion**

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES et dans le cadre de la demande de vos partenaires financiers, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe ODYSSEE TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

L'annexe expose, dans la note « Règles et méthodes comptables du Groupe » les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation des écarts d'acquisition.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux actionnaires.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

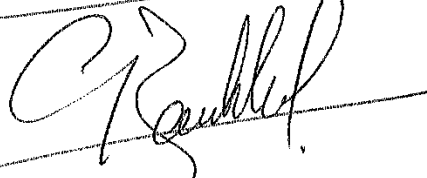
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Pour la société ACTIS,



Emmanuel BOUHELIER  
Commissaire aux Comptes



# VI- Comptes annuels 2025

FOLTZER FLACH SCHEER ET ASS	SA ODYSSEE TECHNOLOGIES	Page : 1
-----------------------------	-------------------------	----------



## Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé ( I )				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement ( II )				
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	352 907,28		352 907,28	275 396,54
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations tech.,mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	4 510,00	4 096,90	413,10	1 137,06	
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)</b>					
Participations	7 838 800,00		7 838 800,00	7 838 800,00	
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	47 547,18		47 547,18	12 202,36	
Prêts					
Autres immobilisations financières	56 581,49		56 581,49	56 581,49	
	<b>Total de l'actif immobilisé ( III )</b>	<b>8 300 345,95</b>	<b>4 096,90</b>	<b>8 296 249,05</b>	<b>8 184 117,45</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES (2)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	1 008 000,00		1 008 000,00	1 365 600,99
	Autres créances	1 762 190,91		1 762 190,91	554 480,67
Charges constatées d'avance	17 577,86		17 577,86	5 126,00	
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	3 399 999,97	20 011,16	3 379 988,81		
Instruments financiers et jetons détenus					
Disponibilités	2 358 206,11		2 358 206,11	7 059 156,45	
	<b>Total de l'actif circulant ( IV )</b>	<b>8 545 974,85</b>	<b>20 011,16</b>	<b>8 525 963,69</b>	<b>8 984 364,11</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts ( V )				
	Primes de remboursement des emprunts ( VI )				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif ( VII )				
	<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF ( I à VII )</b>	<b>16 846 320,80</b>	<b>24 108,06</b>	<b>16 822 212,74</b>	<b>17 168 481,56</b>

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

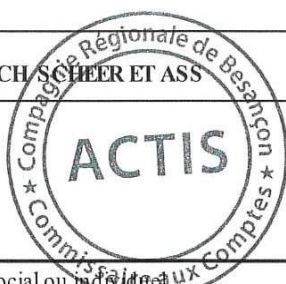
104 128,67

68 783,85

(2) dont créances à plus d'un an

1 749 679,41

379 940,38



## Bilan Passif

Etat exprimé en euros  
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	1 615 384,00	1 615 384,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 636 680,51	6 659 159,51
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	161 023,00	61 221,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	4 367 274,48	2 471 043,76
	Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>606 953,15</b>	<b>1 996 032,72</b>	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>13 387 315,14</b>	<b>12 802 840,99</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 669 701,95	2 193 261,62
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 036 016,93	1 496 899,27
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 840,31	303 800,11
	Dettes fiscales et sociales	626 992,56	371 679,57
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)	17 345,85		
	<b>Total des dettes</b>	<b>3 434 897,60</b>	<b>4 365 640,57</b>
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>16 822 212,74</b>	<b>17 168 481,56</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	606 953,15	1 996 032,72
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 559 624,89	1 202 910,32
(2) Dont emprunts participatifs			



## Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros  
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 471 939,50		1 471 939,50	1 642 897,23
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 471 939,50</b>		<b>1 471 939,50</b>	<b>1 642 897,23</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			85 347,27	80 996,63
<b>Total des produits d'exploitation</b>				<b>1 557 286,77</b>	<b>1 723 893,86</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes (1)			373 036,91	220 084,82
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 535,59	28 640,36
	Salaires			248 573,69	276 127,15
	Cotisations sociales			102 256,18	127 394,85
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			723,96	886,67
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges			857,20	36,25	
<b>Total des charges d'exploitation</b>				<b>731 983,53</b>	<b>653 170,10</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>825 303,24</b>	<b>1 070 723,76</b>

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier



## Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros  
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>825 303,24</b>	<b>1 070 723,76</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	61,93	600 000,00
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	88 422,01	24 084,74
	Reprises sur dépréciations et provisions		650 000,00
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>88 483,94</b>	<b>1 274 084,74</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	20 011,16	1 816,31
	Intérêts et charges assimilées (3)	69 357,87	88 281,47
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	<b>Total des charges financières</b>	<b>89 369,03</b>	<b>90 097,78</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(885,09)</b>	<b>1 183 986,96</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>824 418,15</b>	<b>2 254 710,72</b>
	<b>Produits exceptionnels</b>		
	<b>Charges exceptionnelles</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	217 465,00	258 678,00
	<b>Total des produits</b>	<b>1 645 770,71</b>	<b>2 997 978,60</b>
	<b>Total des charges</b>	<b>1 038 817,56</b>	<b>1 001 945,88</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>606 953,15</b>	<b>1 996 032,72</b>
(2) dont produits concernant les entités liées		6 923,34	12 366,59
(3) dont intérêts concernant les entités liées		32 180,34	47 245,45



## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le règlement utilisé pour l'élaboration des comptes annuels est le suivant : ANC 2014-03 du 05 juin 2014 à jour des différents règlements à la date d'établissement des comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **16 822 213** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 645 771** euros et un total **charges** de **1 038 818** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **606 953** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



## Règles et Méthodes Comptables

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### --> Titres immobilisés :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

### Engagements IFC

Les hypothèses de calcul des engagements IFC sont les suivantes

- Méthode prospective
- Taux d'actualisation : 3.85%
- Taux de charges patronales cadres : 45%
- Taux de charges patronales non cadres : 25%
- Taux d'évolution salariale moyen : 2.50%

Montant couvert par une assurance :

Néant



Ce document contient une mention  
expresse (art.1727 II-2 du CGI)

## Annexe libre 2

Faits caractéristiques de l'exercice

Etat exprimé en euros

### Faits caractéristiques de l'exercice

En date du 30/12/2025, la société ODYSSEE TECHNOLOGIE, associée unique des sociétés GRESSET et SNL a pris la décision que sa rémunération au titre de son mandat de Présidente ferait l'objet pour l'exercice 2024 d'un complément de 560 000 € HT pour la société GRESSET ET ASSOCIES et d'un complément de 280 000 € HT pour la société SOCIETE NOUVELLE LAFOURCADE.



## Annexe libre

Postes concernant les parties liées

Etat exprimé en euros

CLIENT		FOURNISSEUR	FOURNISSEUR	FOURNISSEUR	FOURNISSEUR
		FODYSSEE	FGRESSET	FSNL	FPMB
ODYSSEE	DOIT A	-	-	-	-
GRESSET	DOIT A	672 000,00	-	-	-
SNL	DOIT A	336 000,00	-	-	-
PMB	DOIT A	-	-	-	-
		1 008 000,00	-	-	-

FOURNISSEUR		CLIENT	CLIENT	CLIENT	CLIENT
		CODYSSEE	CGRESSET	CSNL	CPMB
ODYSSEE	DOIT RECEVOIR DE	-	672 000,00	336 000,00	-
GRESSET	DOIT RECEVOIR DE	-	-	-	-
SNL	DOIT RECEVOIR DE	-	-	-	-
PMB	DOIT RECEVOIR DE				
		-	672 000,00	336 000,00	-

C/C		455	455	455	455
		ODYSSEE	GRESSET	SNL	PMB
ODYSSEE	DOIT A	-	-	-	273 023,41
GRESSET	DOIT A	1 295 937,93	-	946 687,32	-
SNL	DOIT A	453 741,48	-	-	28 819,35
PMB	DOIT A	-	8 417,13	-	-
		1 749 679,41	8 417,13	946 687,32	301 842,76



## Frais d'établissement

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Valeur nette

Taux amortissement

Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
<b>TOTAL</b>		

## Frais de recherche

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Montant

Recherche  
fondamentaleRecherche  
appliquée

Développement

<b>Dép. R &amp; D sans contrepartie spécifique</b> - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels				
<b>Dép. R &amp; D avec contrepartie spécifique</b> - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers				
<b>TOTAL</b>				
<b>Autres dépenses de R &amp; D</b> - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				
Dont inscrit au compte 203 du bilan				

## Fonds commercial

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Observations

Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
<b>TOTAL</b>		



Etat exprimé en euros  
Règlement ANC 2022-06

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	275 396,54		77 510,74			352 907,28
Total immobilisations corporelles	4 510,00					4 510,00
Total immobilisations financières	7 907 583,85		526 453,56		491 108,74	7 942 928,67
<b>TOTAL</b>	<b>8 187 490,39</b>		<b>603 964,30</b>		<b>491 108,74</b>	<b>8 300 345,95</b>

## Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles				
Total immobilisations corporelles	3 372,94	723,96		4 096,90
<b>TOTAL</b>	<b>3 372,94</b>	<b>723,96</b>		<b>4 096,90</b>

## Provisions

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/12/2025
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation		20 011,16		20 011,16
<b>TOTAL</b>		<b>20 011,16</b>		<b>20 011,16</b>

## Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>Actions / Parts sociales</b>				
Du capital social début exercice		1 615 384,00	1,0000	1 615 384,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>1 615 384,00</b>	<b>1,0000</b>	<b>1 615 384,00</b>



## Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>						
<b>AMORTISSEMENTS</b>	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	<b>TOTAL</b>					
<b>REDEVANCES PAYEES</b>	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	<b>TOTAL</b>					
<b>REDEV. RESTANT A PAYER</b>	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>					
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>					
<b>MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE</b>						

NEANT



## Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
<b>Effets escomptés non échus</b> NON APPLICABLE		
<b>Avals, cautions et garanties</b> Cautions données à SNL GARANTIE BPI 25 % SUR EMPRUNTS ACQUIS PMB Garantie "renforcement trésorerie K/K" 30% Garantie FEI 50% Cautions données à PMB	95 600,00   297 177,00 <b>392 777,00</b>	   241 458,00 210 000,00 350 000,00 <b>801 458,00</b>
<b>Engagements de crédit-bail</b> NON APPLICABLE		
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b> IFC	11 428,31   <b>11 428,31</b>	
<b>Autres engagements</b>  NANTISSEMENT DU 100% DES TITRES PMB (NON CHIFFRE)		
<b>Total des engagements financiers (1)</b>	<b>404 205,31</b>	<b>801 458,00</b>
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		





## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros  
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	104 128,67	104 128,67	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 008 000,00	1 008 000,00	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 230,50	12 230,50	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	281,00	281,00	
	Groupe et associés	1 749 679,41		1 749 679,41
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	17 577,86	17 577,86		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>2 891 897,44</b>	<b>1 142 218,03</b>	<b>1 749 679,41</b>
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	47,76	47,76		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 669 654,19	506 294,74	835 234,45	328 125,00
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	84 840,31	84 840,31		
	Personnel et comptes rattachés	16 453,64	16 453,64		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 254,68	41 254,68		
	Impôts sur les bénéfices	197 327,00	197 327,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	369 952,28	369 952,28		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 004,96	2 004,96		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 036 016,93	324 103,67	711 913,26		
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	17 345,85	17 345,85			
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>3 434 897,60</b>	<b>1 559 624,89</b>	<b>1 547 147,71</b>	<b>328 125,00</b>
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	476 004,23			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	738 889,85			



## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		17 346	17 346
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>			<b>17 346</b>

--



## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros  
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>8 714</b>
<b>Autres créances</b>		<b>8 714</b>
<i>CVAE</i>	281	
<i>Intérêts courus à recevoir</i>	8 433	



## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION LOGICIELS		17 578	17 578
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			<b>17 578</b>

--



## Charges à payer

Etat exprimé en euros  
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>681 600</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>591 012</b>
<i>PRET CA 2 000 K€ PMB</i>	587 141	
<i>INTERETS COURUS / EMPRUNTS</i>	3 823	
<i>Intérêts courus à payer</i>	48	
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		<b>24 104</b>
<i>Intérêts courus CC MARY</i>	24 104	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>40 651</b>
<i>FOURNISSEURS</i>	40 651	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>25 833</b>
<i>PROV PAIE</i>	667	
<i>DETTE PROVISIONNEE POUR CONGES A</i>	15 783	
<i>TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE</i>	251	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER</i>	8 048	
<i>CS SUR CAP SOCIALES</i>	300	
<i>TAXE SUR SALAIRES</i>	784	

# **VII- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2025**

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

# ODYSSEE TECHNOLOGIES

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de l'application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose dans la note « Titres immobilisés » les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Pour la société ACTIS,

Emmanuel BOUHELIER  
Commissaire aux Comptes



## **VII- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées 2025**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes  
sur les conventions réglementées**

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

# ODYSSEE TECHNOLOGIES

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2025**

À l'assemblée générale de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Besançon, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Pour la société ACTIS,



Emmanuel BOUHELIER  
Commissaire aux Comptes

